



LES FEDERATIONS CGT

DES CHEMINOTS ET COMMERCE DISTRIBUTION SERVICES



L'OUVERTURE DES COMMERCES EN GARE LE DIMANCHE N'EST PAS UNE SOLUTION !

La fronde patronale se poursuit pour tenter de déréglementer le travail. Cette fois c'est au tour du PDG de la SNCF de réclamer pour les gares nationales SNCF, la même dérogation que pour les aéroports en matière d'ouverture des commerces. Soit leur ouverture le dimanche et à des heures tardives le soir. La CGT s'y oppose !

Depuis quelques mois, les opérations patronales de lobbying se multiplient pour étendre les ouvertures des commerces le dimanche et la nuit.

Les patrons de « Castorama » et « Leroy Merlin » se permettent même de bafouer des décisions de justice, au nez et à la barbe d'un gouvernement permissif. Pire, les patrons ont obtenu une mission, confiée à un patron, Jean Paul BAILLY, pour clarifier les dispositions législatives en la matière.

Si travailler le dimanche peut sembler alléchant aux yeux de salariés en manque de pouvoir d'achat, il n'en reste pas moins que ces opérations commandos visent à instaurer une généralisation du travail dominical.

La Fédération CGT des Cheminots et la Fédération CGT Commerce Distribution et Services s'insurgent face cette volonté de la SNCF de participer à ce lobbying et d'appuyer sur le gouvernement pour faire ouvrir les commerces en gare.

De quel droit le Président d'une entreprise comme la SNCF peut-il exiger de salariés d'autres entreprises en rien connectées avec l'offre ferroviaire de travailler plus tard le soir et le dimanche, si ce n'est pour des visées mercantiles ?

Cette volonté de faire du dimanche un jour travaillé comme un autre serait un nouvel outil de déstructuration de la vie sociale et familiale, en privant les salariés du repos dominical. Cela conduirait à terme à la suppression des rémunérations supplémentaires octroyées aujourd'hui surtout pour acheter le « volontariat » des salariés.

En outre, il serait aussi un levier pour remettre en cause les statuts des salariés obligés de travailler le dimanche, les jours fériés pour assurer la continuité des services publics.

L'on comprend mieux l'envers de la revendication du patron de la SNCF.

COMMUNIQUÉ

Cette manœuvre éclaire sur la politique du tout business de la SNCF au détriment du service public qu'elle doit offrir aux usagers des transports.

Ces dernières années, la SNCF n'a cessé de travailler à la valorisation financière des espaces en gare au détriment de l'accueil, du confort et des services ferroviaires aux voyageurs.

De nombreux guichets ont été fermés pour les remplacer par des commerces afin d'augmenter le chiffre d'affaires de la SNCF. Des emplois de cheminots ont été supprimés pour réduire les coûts de personnel.

Aujourd'hui la direction SNCF s'étonne qu'en soirée et le dimanche, les gares soient mortes et l'utilise pour détourner la responsabilité sur les commerces comme suit : *« Une gare où les commerces sont fermés, c'est le sentiment de sécurité des voyageurs qui recule »* dit-elle.

Ce n'est pas aux salariés des commerces en gare d'assumer des missions de service public dévolues à la SNCF. Ce n'est pas à eux de remédier à la politique de déshumanisation massive des gares poursuivie ces 10 dernières années et ses conséquences sur la sûreté des voyageurs. Ce n'est pas à eux d'assurer la sécurité dans les gares.

Ce n'est pas non plus la déréglementation de l'ouverture des commerces qui permettra de relancer l'économie, ni même d'augmenter la fréquentation dans les trains pour ce qui est des commerces en gare.

La Fédération CGT des Cheminots et la Fédération CGT Commerce Distribution et Services portent d'autres solutions qui permettront, par une vraie progression du pouvoir d'achat, d'agir efficacement sur la consommation et donc sur la croissance :

- ➡ **Le SMIC à 1 700 Euros ;**
- ➡ **La création d'emplois stables et durables ;**
- ➡ **La ré-humanisation des gares et des trains par le recrutement de cheminots au statut ;**
- ➡ **Les 35 heures pour tous les salariés ;**
- ➡ **L'amélioration des services publics.**

Montreuil, le 30 Octobre 2013

Je souhaite me syndiquer :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____ Tél : _____

Situation Professionnelle : en activité ☐ au chômage ☐ à la retraite ☐

Votre entreprise : _____

A retourner à l'adresse suivante : La CGT- espace vie syndicale-case 5-1 – 263, rue de Paris – 93516 MONTREUIL Cedex – par courriel : viesyndicale@cgt.fr

